

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

A 10h, Salle communale FRIJEP, La Clairière, Moncey
Convocation du 18/05/2020

Secrétaire de Séance : Agnès SCALABRINO

Conseillers présents (15) : BOUVARD Christophe, BUCHETET Hippolyte, COUSIN julien, DE ANGELIS René, DEROUBAIX Yannick, GUILLAUME-SAGE Frédérique, LAMBRECHTS Nathalie, LECHAT Robert, LUCASELLI Matthieu, MARGUIER Cédric, MEMBRE Arnaud, SCALABRINO Agnès, THERNIER Fabien, TRIPIER Brigitte et VUILLAUME Nicolas

Absent (0) : /

A L'ORDRE DU JOUR :

- 1-Election du Maire
- 2-Détermination du nombre d'adjoints
- 3-Election des Adjoints

Cette séance se déroule à huis clos, dans les conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT, et dans la Salle communale FRIJEP compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour le COVID 19, la Préfecture du Doubs ayant été prévenu au préalable de ce lieu de réunion exceptionnel.

*En application de l'article L.2122-17 du CGCT, le Maire sortant, Fabien THERNIER a procédé à la convocation des nouveaux conseillers municipaux Il procède à l'ouverture de séance et à l'appel des 15 nouveaux conseillers, installés dans leurs fonctions **depuis le 18 mai 2020** à savoir :*

BOUVARD Christophe,
BUCHETET Hippolyte,
COUSIN julien,
DE ANGELIS René,
DEROUBAIX Yannick,

GUILLAUME-SAGE F.,
LAMBRECHTS Nathalie,
LECHAT Robert,
LUCASELLI Matthieu,
MARGUIER Cédric,

MEMBRE Arnaud,
SCALABRINO Agnès,
THERNIER Fabien,
TRUPIER Brigitte
VUILLAUME Nicolas

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Mme SCALABRINO, comme secrétaire de séance.

SUJET 1 : ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal préside alors la séance : il s'agit de Mme TRIPIER. Elle procède à l'appel nominal des membres et vérifie que la condition du **quorum** (pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire actuelle) soit rempli (**tiers des membres en exercice présents**), conformément au second alinéa de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020

Elle invite ensuite le conseil à procéder à l'élection du Maire. En application des articles L2122-4 et L2122-7 du code du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Mmes GUILLAUME-SAGE Frédérique et TRIPIER Brigitte sont désignées assesseurs.

M. THERNIER Fabien est candidat aux fonctions de Maire :

Résultats au 1^{er} tour de scrutin :

majorité absolue : 8 nombre de voix : 14 1 blanc (DCM n°10)

M. THERNIER est proclamé Maire et est immédiatement installé.

SUJET 2 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la Présidence de M. le Maire nouvellement élu, M. THERNIER indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal soit **4 adjoints au Maire**.

La commune disposait à ce jour de 3 Adjointes . Au vu de ces éléments le Conseil municipal **fixe à 3 le nombre des Adjointes** au Maire de la Commune.

VOTE : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°11)

SUJET 3 : ELECTION DES AJOINTS

Sous la Présidence de M. THERNIER, élu Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjointes. Il est rappelé que les Adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire, conformément aux articles L2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT. La Commune

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, le Conseil municipal procède à l'élection des 3 Adjointes fixés :

PV SEANCE DU CM DU 24 MAI 2020

- Election du 1^{er} Adjoint : Mme SCALABRINO Agnès est candidate
Résultats au 1^{er} tour de scrutin majorité absolue : 8 nombre de voix : 15
Mme SCALABRINO Agnès est proclamée 1^{ère} Adjointe

- Election du 2^{ème} Adjoint : Mme GUILLAUME-SAGE est candidate
Résultats au 1^{er} tour de scrutin
majorité absolue : 8 nombre de voix : 14 1 blanc
Mme GUILLAUME-SAGE est proclamée 2^{ème} Adjointe

- Election du 3^{ème} Adjoint : Mme TRIPIER Brigitte est candidate
Résultats au 1^{er} tour de scrutin majorité absolue : 8 nombre de voix : 15
Mme TRIPIER est proclamée 3^{ème} Adjointe

(DCM n°12)

M. le Maire présente le tableau du Conseil municipal et désigne, dans l'ordre du tableau établi, les 2 délégués Communautaires auprès de la Communauté de Communes du Doubs Baumois.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Le Président,

Le Secrétaire

Fabien THERNIER
Affichée en Mairie, le 26 mai 2020

Agnès SCALABRINO

Liste des délibérations prises

DCM n°10	ELECTION DU MAIRE
DCM n°11	DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
DCM n°12	ELECTION DES ADJOINTS

PV SEANCE DU CM DU 24 MAI 2020

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
THERNIER Fabien		
GUILLAUME-SAGE Frédérique		
LAMBRECHTS Nathalie		
SCALABRINO Agnès		
TRUPIER Brigitte		
BOUVARD Christophe		
BUCHETET Hippolyte		
COUSIN Julien		
DE ANGELIS Reno		
DEROUBAIX Yannick		
LECHAT Robert		
LUCASELLI Matthieu		
MARGUIER Cédric		
MEMBRE Arnaud		
VUILLAUME Nicolas		
AUTRES PARTICIPANTS		